



## SITE NATURA 2000

« HAVRE DE ST-GERMAIN-SUR-AY – LANDES DE LESSAY »

### Réunion du comité de pilotage du 13 janvier 2017

Salle des fêtes de Vesly

#### - Compte-rendu -

#### **Etaient présents (30)**

M. ATHANASE – Commune de Créances  
M. BALAGUER – C.P.I.E. du Cotentin  
Mme BARJOL – Conseillère départementale canton de Créances  
M. COURTEILLE – F.D.S.E.A.  
M. CRIQUET – Fédération des AAPPMA de la Manche / Société de pêche de Lessay  
M. DOREY - DDTM 50/SML/GL  
M. DUMEIGE - D.R.E.A.L. de Basse-Normandie  
M. ETIENNE – O.N.F.  
M. FILLOL – P.N.R. des Marais du Cotentin et du Bessin  
M. FRERET – Commune de Vesly  
M. GILLES – Commune de Saint-Germain-sur-Ay  
M. GUERIN – Fédération départementale des chasseurs de la Manche  
M. HANNOK - Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche  
Mme HENNACHE – CD50  
M. JORET – S.I.A.E.P. des sources du Pierrepointais  
M. LATIRRE - DDTM 50/SML/GL  
M. LECHANOINE – Société de chasse de La Feuillie  
Mme LEDANOIS – Commune de Pirou  
M. LEMERCIER – Préfecture maritime  
Mme LE REST – C.P.I.E. du Cotentin  
Mme MARTEAU – Groupe Mammalogique Normand  
M. MINCOS – COMAR Manche Mer du Nord  
Mme POULAIN – Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie  
Mme PRIVAT – O.N.F.  
Mme SIMON – CCI Ouest Normandie  
Mme STAUTH - C.P.I.E. du Cotentin  
M. SUGY – Communauté de communes  
M. VATTIER – D.D.T.M. de la Manche  
Mme VASSEUR – Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres  
M. LEFREVRE – Agence de l'eau Seine-Normandie

#### **Etaient excusés (8)**

M. TARIN – Commune de Lessay  
M. DAUBE, Conseiller départemental et maire de Périers  
M. LAMY, maire de Coutances  
M. le délégué territorial Manche de l'Agence Régional de Santé de Basse-Normandie  
M. Le Président du Groupe d'Etude des invertébrés Armoricaains  
M. Le Président du Comité régional conchylicole de Normandie  
M. MICARD – CD 50

M. Dumeige ouvre la séance en remerciant les participants de leur venue pour cette réunion annuelle du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay ». Il excuse M. Tarin, maire de Lessay et président du COPIL et M. Daube, maire de Périers et représentant du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin qui ne pourront pas être présents ainsi que six autres personnes. M. Dumeige explique qu'en l'absence de M. Tarin et de M. Daube, l'Etat reprend la présidence le temps de la réunion. Il rappelle que le document d'objectifs (DOCOB) a été validé en 2009 et que la mise en œuvre de ce DOCOB est animée par le PNR des marais du Cotentin et du Bessin qui s'appuie sur un relais local, le CPIE du Cotentin.

## Présentation du bilan d'activités 2016 et du prévisionnel 2017

par Maïwenn Le Rest (C.P.I.E. du Cotentin) & Nicolas Fillol (P.N.R. des Marais du Cotentin et du Bessin)

### Bilan des actions réalisées en 2015

#### Outils de mise en œuvre des actions inscrites au document d'objectifs (DOCOB)

##### ❖ Contrats Natura 2000.

*Rappel* : pour les parcelles **non agricoles**, sur la base du volontariat, le signataire s'engage pour une durée minimale de 5 ans sur un cahier des charges comportant des engagements conformes aux orientations définies dans le document d'objectifs. Le contrat définit la nature des engagements et le montant des contreparties financières qui seront accordées au bénéficiaire sur le budget de l'Etat et sur le fond communautaire, le FEADER.

Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 sont téléchargeables sur le site de la DREAL de Normandie à l'adresse suivante : <http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/N2000/FR2500081DOCOB.pdf> (p.128) ou disponibles au CPIE du Cotentin.

Mme Le Rest présente le tableau des différents contrats Natura 2000 signés sur le site des landes de Lessay depuis 2012. La programmation des fonds européens 2014-2020 étant enfin finalisée, il est à nouveau possible de signer de nouveaux contrats Natura 2000. Dans ce contexte, **six contrats Natura 2000 ont été signés en 2016 pour un montant total de 224 091 €.**

Lieu	Signataire potentiel	Période	Coût
Forêts communales de La Feuillie et de Pirou	CCC de Lessay	2016-2020	32966 €
Forêt communale de St-Patrice-de-Claims	CCC de Lessay	2016-2020	14778 €
RNN Tourbière de Mathon	CPIE du Cotentin	2016-2020	59216 €
ENS Vallée de l'Ay	CD 50	2016-2020	9977 €
Dunes de Créances et de St-Germain-s/Ay	CCC de Lessay	2016-2020	15 217 €
Nettoyage raisonné des laisses de mer	CCC de Lessay	2016-2020	91 937 €
<b>TOTAL</b>			<b>224091 €</b>

M. Vattier précise que cela représente plus de la moitié des contrats signés à l'échelle de l'ex Basse-Normandie (6 contrats sur 11 retenus ont été signés sur ce site). Mme Le Rest poursuit en présentant les différents travaux réalisés en 2016 dans le cadre de ces six contrats Natura 2000.

#### Contrat sur les forêts communales de Pirou et de La Feuillie.

*Objectif* : maintenir les clairières et les corridors de landes ouvertes au sein des landes boisées.

Travaux réalisés en 2016 : les pare-feux ont été broyés tardivement par le S.T.E.V.E. et les produits de broyage exportés. Les rémanents, issus de la coupe qui a eu lieu en 2015 dans le cadre de la gestion forestière (ONF) pour créer un nouveau pare-feu, ont été mis en andain sous les pins en périphérie du pare-feu. Les souches ont été rognées. Seul le broyage mécanique de ce nouveau pare-feu n'a pour le moment pas été réalisé.

 Contrat sur la forêt communale de St-Patrice-de-Claids.

*Objectif : maintenir les clairières et les corridors de landes ouvertes au sein des landes boisées.*

Travaux réalisés en 2016 : le S.T.E.V.E. a réalisé des travaux de coupe de pins sylvestres sur 1,9 ha au niveau de la parcelle des pins bonzaïs. Les souches ont été coupées à ras pour permettre le passage d'un broyeur mécanique pour entretenir la végétation (qui aura lieu en début d'année 2017).

 Contrat sur la RNN de la Tourbière de Mathon.

*Objectif : entretien d'un bas marais.*

Travaux réalisés en 2016 : le S.T.E.V.E. a débuté des travaux de fauche manuelle à la débroussailleuse du bas marais. Ces travaux se poursuivront en début d'année 2017.

 Contrat sur l'ENS de la Vallée de l'Ay.

*Objectif : entretien d'un bas marais et d'une station de Flûteau nageant.*

Travaux réalisés en 2016 : plusieurs travaux ont été réalisés cet automne par Rivières et Bocage : étrépages<sup>1</sup> des abords du plan d'eau afin de favoriser le Flûteau nageant, entretien par fauche mécanique avec export de la prairie à Molinie bleue, entretien par fauche manuelle de la mégaphorbiaie (placettes) et coupe de saules. L'ensemble des travaux inscrits au contrat a été réalisé.

 Contrat sur les dunes de Créances et de St-Germain-sur-Ay.

*Objectif : lutte contre l'érosion dunaire.*

Les travaux inscrits au contrat débiteront en début d'année 2017. Ces travaux ont pour objectif de lutter contre l'érosion dunaire en canalisant la fréquentation et en favorisant l'accumulation de sable pour reconstituer la dune.

 Contrat sur les laisses de mer / DPM.

*Objectif : maintenir les habitats de haut de plage dans un état de conservation favorable.*

Travaux réalisés en 2016 : le S.T.E.V.E. a ramassé de façon manuelle et sélective les macro-déchets se trouvant sur les laisses de mer. Mme Le Rest précise que ce contrat porte sur deux sites Natura 2000.

❖ **Mesures Agro-Environnementales climatique (MAEC)**

*Rappel : Depuis 2015, les MAEC succèdent à plusieurs dispositifs agroenvironnementaux (OLAE, CTE, CAD, MAEt). Ces mesures, également cofinancées par l'Etat et l'Europe, permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent à respecter certaines pratiques. Ciblées en priorité sur les parcelles déclarées à la PAC des sites Natura 2000, elles deviennent un outil privilégié de gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'engagement dans une MAEC se fait pour une durée de 5 ans.*

M. Fillol poursuit par la présentation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC). Il rappelle que les MAEC succèdent aux MAEt (Mesures agroenvironnementales territorialisées). Il indique que trois exploitants ont signé une MAEC en 2016 sur une surface totale de 59 ha.

Code	Descriptif	Nombre	Surface (ha)	Aides/an
------	------------	--------	--------------	----------

<sup>1</sup> Décapage superficiel du sol.

HE2	Prairie (1 UGB/ha sur saison, fauche au 25/6+ pas de fertilisation)	1	5,90 ha	859,22 €
HE3	Prairie (Fauche 25/7 + pas de fertilisation)	1	19,59 ha	6097,00 €
HE5	Gestion écologique des landes	1	33,79 ha	7701,08 €
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>59,28 ha</b>	<b>14657,30 €</b>

M. Fillol indique que, sur le site Natura 2000 des landes de Lessay, 61% de la surface agricole utile (SAU) est en MAE. A titre de comparaison, le taux de contractualisation pour les MAE était au maximum de 27 % contre 44% pour les MAEC en excluant les prés-salés. De plus, les trois éleveurs qui utilisent la lande par pâturage se sont engagés dans une MAEC « gestion écologique des landes ». Par ailleurs, une grande surface de dunes bénéficie également d'une MAEC « Gestion écologique des dunes » (commune de St-Germain-sur-Ay). Enfin, une MAEC « prés salés » a été créée pour reconquérir les végétations de prés salés envahies par le chiendent. L'association pastorale l'a signé en 2015 et les éleveurs se sont engagés à réaliser des actions pour limiter la colonisation du chiendent : fauche/broyage du chiendent et pâturage dirigé. M. Guérin demande si les produits de fauche sont exportés. Mme Le Rest répond que non, les éleveurs n'ont pas souhaité les exporter. Le risque est que les produits de fauche s'accumulent dans les clôtures déjà en mauvais état. Le broyage est à privilégier afin de réduire le volume des produits. Deux éleveurs sur trois ont privilégié le broyage à la fauche. M. Hannok demande combien cela représente par rapport à la surface en chiendent. Mme Le Rest précise que 3 ha ont été broyés/fauchés sur les 35 ha de végétations envahies par le chiendent.

M. Fillol évoque les retards rencontrés dans le traitement administratif des dossiers MAEC notamment pour le paiement des aides en indiquant qu'il s'agit d'un problème national qui dure depuis deux ans et que cela commence à être très long pour les agriculteurs ayant souscrit une MAE. M. Dumeige précise qu'il s'agit d'un problème au niveau de l'outil informatique et que cela devrait être réglé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

### **Régime forestier**

Mme Le Rest indique que 75 ha de landes boisées sur la commune de Millières ont été soumis au régime forestier. M. Etienne précise que c'est l'ONF qui assure la mise en œuvre de la gestion forestière aux côtés de la municipalité. L'ONF rédige actuellement le plan d'aménagement forestier qui sera soumis pour validation au conseil municipal. Un travail est réalisé pour que ce document soit en conformité avec le docob. Mme Le Rest poursuit en indiquant que cela est un avantage pour la gestion des landes boisées en lien avec les objectifs du docob. En effet, les actions d'investissement comme l'abattage lourd ne sont plus financées qu'à hauteur de 80% pour les collectivités. La réalisation de chantier lourd d'abattage dans le cadre de contrat Natura 2000 sur des landes communales n'est donc plus envisageable. Sur la lande de Millières, ce type de travaux pourra désormais être réalisé hors contrat Natura 2000 dans le cadre de l'exploitation forestière à l'image des travaux réalisés sur les autres forêts communales (création de clairières et de corridors de landes ouvertes au sein de landes boisées). M. Etienne précise qu'avant tout le bois est une ressource renouvelable et qu'il est donc intéressant de valoriser ces boisements. M. Vattier rappelle que les bois communaux relèvent du régime forestier dès lors qu'ils sont susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière ; toutes ventes seraient illégales si le bois n'est pas soumis au régime forestier.

### **Veille environnementale**

Mme Le Rest rappelle que l'animateur Natura 2000 assure une veille environnementale sur le site et ses abords : identification des projets/démarches, mise à disposition des données sur les

milieux naturels, la faune et la flore, etc. L'objectif est que les enjeux écologiques du site Natura 2000 soient intégrés aux projets/démarches.

En 2016, divers dossiers et projets ont été identifiés : PLUs de Créances et de Pirou (notamment classement des Espaces Boisés Classés / EBC), captage d'eau de Lessay, entretien de l'Ay ; la plupart de ces projets sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Le Parc et le CPIE accompagnent les porteurs de projets dans la réalisation des études d'incidences (mise à disposition de documents, etc.).

Concernant le classement en EBC dans les PLUs de Pirou et de Créances, M. Vattier précise que pour les communes littorales, la loi impose le classement des massifs forestiers les plus significatifs. Hors le classement en EBC interdit tout défrichement. Le cabinet PLANIS, en charge des PLUs, a sollicité le CPIE et l'ONF pour définir les parcelles à classer en EBC où aucune ouverture n'est prévue et celles à ne pas classer en EBC pour permettre la réalisation de clairières / corridors de landes ouvertes.

### Etudes / Suivis floristiques

Mme Le Rest présente ensuite les différents suivis scientifiques qui ont été menés en 2016 dans le cadre de l'animation Natura 2000 :

- Suivi floristique des travaux de gestion afin d'évaluer les effets des actions de gestion. A titre d'exemples, sur la forêt communale de Pirou :
  - les travaux de création de clairières au sein des landes boisées ont eu un effet positif : développement des bruyères. Toutefois, un entretien est nécessaire pour éviter le développement des ligneux comme notamment le pin maritime (tous les 4-5 ans).
  - la réalisation de placettes d'étrépage dans la mare de Sursat a également eu un effet positif : développement d'une végétation pionnière à *Eleocharis multicaulis* et *Sphagnum sp.*
- Suivi des espèces d'intérêt européen (Flûteau nageant et Triton crêté). En 2016, quatre stations, dont une redécouverte au sein de la lande de la Tournerie, ont été recensées. Le propriétaire de la lande de la Tournerie, suite aux conseils du CPIE, avait réalisé des travaux d'ouverture de la mare. Le Flûteau nageant qui n'avait pas été vu depuis plusieurs années, a été revu en mai 2016. Ces travaux ont été favorables. Par ailleurs, aucun individu de Triton crêté n'a été observé. Cette espèce est potentiellement présente dans la vallée de l'Ay et dans les dunes ; les landes ne lui conviennent pas car le pH de l'eau est trop acide. Les populations au sein du site ont toujours été très faibles. Des colonies plus importantes sont présentes à proximité du site Natura 2000. L'objectif sur le site Natura 2000 est de maintenir des milieux favorables pour l'accueil de cette espèce.

Mme Le Rest liste brièvement les suivis scientifiques réalisés sur le site Natura 2000 dans le cadre d'autres programmes – cf. diapo 21. Ces suivis contribuent à la connaissance des habitats et de leur fonctionnement, de la faune et de la flore.

Concernant l'étude sur les insectes de la Réserve Biologique Dirigée de Vesly-Pissot, M. Etienne explique que l'objectif était d'évaluer l'intérêt des boisements de saules et d'aulnes encore présents sur le réserve. Pour cela, un **inventaire des coléoptères et carabidés** a été réalisée par l'ONF pendant deux ans (2015 et 2016). Les résultats montrent que six espèces indicatrices de la valeur biologique des forêts françaises sont présentes et qu'il est nécessaire de conserver une partie boisée dans ce bas-marais.

## **Acquisition / conventions**

Dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Départemental de la Manche a la possibilité d'acquérir des terrains au sein du périmètre de préemption « Vallée de l'Ay » (validé par les communes de Lessay et Millières). Une peupleraie a été acquise en 2016 sur la commune de Millières. Mme Hennache précise qu'un abattage des peupliers sera sans doute programmé en 2017.

Mme Poulain indique qu'en 2016, pour le Conservatoire des Espaces Naturels il n'y a pas eu d'acquisition ou de signature de convention. La prospection foncière devrait être relancée en 2017.

Mme Vasseur indique que le conservatoire du littoral a un projet d'acquisition de parcelles privées au sud de la lande du camp (Lessay).

## **Prévisionnel 2017**

### **⇒ Contrats Natura 2000**

M. De St-Jores précise qu'il sera possible de déposer des contrats Natura 2000 auprès de la DDTM fin avril. Mme Le Rest indique que deux contrats Natura 2000 sont actuellement en cours de montage : un sur la lande communale de Millières (entretien de landes humides) et un sur une parcelle privée à Créances (restauration d'une prairie à Molinie bleue). M. Jacquet demande si les propriétaires privés peuvent signer des contrats Natura 2000, notamment dans les forêts privées. M. Etienne précise que oui à condition d'avoir un plan simple de gestion. M. Vattier explique qu'il faut que l'action visée par le contrat soit inscrite dans le docob du site Natura 2000 ; M. Vattier lui conseille de se rapprocher de l'opérateur du site Natura 2000 concerné pour le montage du contrat. M. Fillol indique que l'avance de trésorerie est souvent un frein pour les propriétaires privés. M. Jacquet signale que les propriétaires privés forestiers intègrent dans leur gestion sylvicole, une gestion écologique et qu'il y a un manque d'information sur la possibilité de bénéficier de contrats Natura 2000. M Vattier indique que des contrats Natura 2000 ont déjà été signés par des propriétaires forestiers privés dans l'Orne mais pas dans la Manche où il y a peu de forêts privées au sein des sites Natura 2000.

### **⇒ Contrats agricoles (MAEC)**

M. Fillol explique qu'en l'absence de contrats MAEC à renouveler l'an prochain, aucun budget n'est prévu pour 2017. Un budget sera cependant prévu en 2018 pour le renouvellement des MAEC signés en 2013. Il précise que sur le site Natura 2000 des landes de Lessay, il y a environ 1000 ha de terres agricoles

### **⇒ Etudes et suivis environnementaux**

Sont entre autre prévus en 2017, le suivi des espèces intérêt communautaire (flûteau nageant et triton crêté) et le suivi des habitats d'intérêt communautaire.

### **⇒ Communication**

Mme Le Rest indique que les réunions d'information sur le terrain mobilisent généralement peu de participants. Mme Le Rest informe qu'une sortie sur le terrain pourrait tout de même être programmée en 2017 et qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter au CPIE et au PNR des marais des thèmes/sujets à aborder (ex : gestion du pré salé, visite de chantier, etc.). Mme Le Rest signale également que le CPIE et le PNR sont à la recherche de supports (bulletins communaux, etc.) pour la diffusion d'articles présentant des actions réalisées sur le site Natura 2000 des landes de Lessay.

M. Joret informe qu'il avait sollicité le CPIE et le PNR des marais pour un article sur Natura 2000 qui était paru dans le bulletin communal de Bolleville. M. Gilles indique qu'il serait intéressé par un article présentant les contrats Natura 2000 sur St-Germain-sur-Ay pour le bulletin de la commune.

## Questions / informations diverses

M. Dumeige informe les participants qu'une agence française de la biodiversité vient d'être créée. Elle rassemble des organismes déjà existants : ONEMA, AAMP, ATEN, Parcs nationaux, Fédération des CBN et le service du patrimoine naturel du MNHN. Une agence régionale en Normandie devrait voir le jour début 2018. Seront à définir : les missions, l'organe de gouvernance, le périmètre, etc.

En parallèle les Régions ont la possibilité de créer des Agences Régionales de la Biodiversité. Cette agence pourrait notamment animer l'observatoire de la biodiversité sur le modèle de celui créé en Haute Normandie (OBHN) auquel est associée une plate-forme partagée pour la diffusion des données naturalistes (ODIN<sup>2</sup>) .

M. Guérin regrette que le contrat sur le nettoyage des lasses de mer n'ait pas été étendu sur le havre de Geffosses, espace naturel faisant pourtant parti du territoire communautaire. Mme Vasseur précise que le havre de Geffosses fait parti d'un autre site Natura 2000 où le cahier des charges « Nettoyage respectueux des lasses de mer » n'a pas été encore validé ; il n'était donc pas possible de l'intégrer au contrat. M. Sugy complète en rappelant que lors du dernier COPIL, M. Lemoigne avait demandé à ce que le COPIL du site Natura 2000 « Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » (comprenant le havre de Geffosses) se réunisse afin de valider ce cahier des charges. Mme Vasseur indique qu'à sa connaissance, il n'y a toujours pas de réunion programmée. M. Dumeige complète en indiquant qu'il va se renseigner auprès de sa collègue en charge du littoral et qu'il reviendra vers la communauté de communes et la fédération des chasseurs dès qu'il aura des informations complémentaires.

M. Dumeige remercie les participants ainsi que la mairie de Vesly pour la salle et clôt la réunion.

---

Rédaction: Maïwenn Le Rest et Nicolas Fillol, le 3 février 2017

### **Animateurs du site Natura 2000 « Havre de St-Germain-sur-Ay et des Landes de Lessay »**

- **Nicolas Fillol**, PNR des marais du Cotentin et du Bessin  
02.33.71.61.90 / nfillol@parc-cotentin-bessin.fr

- **Maïwenn Le Rest**, CPIE du Cotentin  
02.33.46.37.06 / maiwenn.lerest@cpiecotentin.com

---

<sup>2</sup> Outil de Diffusion de l'Information Naturaliste : <https://odin.hautenormandie.fr/odin/#/home>